

Strasbourg.eu
eurométropole

**REALISATION DE STRUCTURES POUR
LE DEFILE DE CARNAVAL DE
STRASBOURG**

Édition 2025

Contexte

Depuis toujours, le carnaval est l'un des rites accompagnant l'arrivée du printemps pour chasser l'hiver. Proche de l'équinoxe, il est à la jonction entre la fin de l'hiver et l'arrivée des beaux jours. Pour chasser les températures froides et sa météo morose, le carnaval de Strasbourg est **un moment festif qui permet aux participants de sortir, faire du bruit et profiter de la convivialité ambiante**. C'est aussi le **premier évènement qui permet aux strasbourgeois de se réunir sur l'espace public**.

Pour la nouvelle édition du Carnaval de Strasbourg, la Ville souhaite proposer de nouvelles **structures collaboratives et participatives**, conçues en **étroite collaboration avec les habitants** Strasbourgeois.

Enjeux et objectifs

Le carnaval de Strasbourg est un moment attendu de tous. Il s'agit de la sortie de l'hiver, du retour des beaux jours et surtout de moments de partages, de retrouvailles sur l'espace public. Le temps d'un dimanche, les rues de la Ville de Strasbourg se parent de couleurs festives grâce à des groupes costumés et de musiques entraînant qui font rêver petits et grands enfants.

Les enjeux :

- Réappropriation de l'espace urbain
- Co-construction avec les acteurs de terrain
- Libre accès, libre espace et libre usage
- Équité territoriale

Afin de prendre en compte ces divers enjeux, la prochaine édition de Carnaval est envisagée sous un angle plus participatif, notamment en direction des publics issus des Quartiers de la Politique de la Ville.

Ainsi, **les objectifs** de la prochaine édition sont, aux côtés de ceux des années précédentes :

- L'inclusion des publics issus des Quartiers de la Politique de la Ville
- Le développement d'une ambiance carnavalesque et un lâcher prise sociétal le temps d'un week-end

La Ville de Strasbourg souhaite faire de ce week-end carnavalesque un moment familial et festif, avec une **déambulation colorée et rythmée** et **des animations participatives dans le centre-ville**.

Modalités pratiques

Date, lieu et heures :

Le week-end du Carnaval aura lieu les 22 et 23 mars 2025. Un village de Carnaval avec diverses animations (maquillage, ateliers créatifs, musique,...) sera organisé le samedi et le dimanche. Le défilé du Carnaval 2025 se déroulera **le dimanche 23 mars 2025 dans l'après-midi** et passera par plusieurs rues du centre-ville (environ 2km).

Les structures seront, à la suite de la déambulation, **exposées pendant plusieurs heures** Place Kléber pour les visiteurs.

Budget :

Le budget affecté au présent marché est de **25 000€ TTC** maximum.

Cet appel à projets a pour objet de sélectionner un prestataire en charge de la conception et de la réalisation de structures qui intégreront le cortège.

Nature des propositions attendues

Le thème retenu pour l'édition 2025 est : **les contes animaliers**

Par contes animaliers, sont acceptées toutes les histoires écrites (contes, fables, romans), des 5 continents, où les héros sont des animaux. Par exemple :

Les fables de la Fontaine, Le loup & les 7 chevreaux, Jojo Lapin, le Chat Botté, les 3 petits cochons, le Vilain Petit Canard, Pierre et le Loup, Pierre Lapin, ...

- Les structures attendues rythmeront le cortège et proposeront une **dynamique entraînante** ;
- L'une d'elle devra obligatoirement être réalisée en **collaboration avec les habitants d'un quartier** de la ville, et représenter l'identité de ce quartier, de préférence un quartier situé en Quartiers prioritaires de la politique de la ville (**QPV**). Le prestataire pourrait trouver un partenaire pour faciliter son intervention, il pourrait par exemple s'appuyer sur les structures suivantes :
 - Enfants
 - EHPAD
 - ESAT
 - ITEP
 - Instituts pour les sourds ou malvoyants
 - ... ;

- L'une d'elle devra obligatoirement être **finie de façon participative le samedi 22 mars** lors du Village de Carnaval, sur la Place Gutenberg ;
- Les structures devront respecter le **thème** de l'année 2025 ;
- Elles devront être réalisées en partie avec des **matériaux de récupération ou du réemploi** ;
- Elles doivent pouvoir se déplacer **sans moteur** ;
- Elles doivent pouvoir résister aux **conditions climatiques difficiles** (pluie, vent...) ;
- Facultatif : prévoir un double usage pour la structure serait un plus, afin de pouvoir les utiliser durant toute l'année (ex : hôtel à insectes, mobilier urbain...).

Les structures devront pouvoir être **réutilisées les années suivantes** sur d'autres cortèges de Carnaval : elles devront être conçues avec des matériaux **durables et résistants** et devront être faciles à **stocker** (par exemple par un système de démontage ou de repli).

Le prestataire en charge de la conception et de la réalisation des structures devra prévoir, en sus, **les ressources humaines nécessaires** (bénévoles associatifs par exemple) sur le week-end du Carnaval, soit le 22 et 23 mars 2025, afin de **gérer les structures sur le village du Carnaval et dans le cortège**.

Dossier de candidature

La réponse à ce marché se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

- Le descriptif détaillé avec visuels, nombre de participants et conditions techniques de réalisation pour s'assurer de la solidité et de la conformité des projets, qui devront être soumis à contrôle à la Direction Evénements et Vie Associative avant d'être autorisés à circuler sur l'espace public ;
- Le devis détaillé ;
- La liste des partenaires associatifs, structures d'intervention envisagées ou autres avec lesquels le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;
- Tout document utile pour la bonne compréhension du projet

Engagements de la Ville

En sus du budget mentionné ci-dessus, la Ville de Strasbourg prend à sa charge :

- La sécurisation du cortège dans sa globalité ;
- Le gardiennage en amont de l'évènement ;

- Le prêt d'un local pour le stockage des structures après la cavalcade ;
- Le transport aller et retour des structures entre le local mentionné ci-dessus et le site de départ du cortège ;
- La mise en place d'une campagne de communication via le service Communication de la Ville ;
- L'achat des confettis et des bonbons à distribuer aux strasbourgeois le jour du carnaval ;

Engagements du porteur de projet

Les prestations comprennent la mise en œuvre et la production du projet ainsi que les actions suivantes :

- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres ;
- La gestion des bénévoles et le suivi des bénévoles en amont et lors du défilé ;
- Le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation ;
- La participation aux réunions de coordination et de mise au point avec le service référent de la Ville ;
- Les assurances adéquates ;
- Transmission des coordonnées des participants au cortège (8 mars 2025 au plus tard) à l'adresse suivante : elaine.mangin@strasbourg.eu

Le prestataire disposera d'un espace ou prendra à sa charge la location d'un espace pour la réalisation des structures.

Sécurité / Situation sanitaire

Les prestataires s'engagent à instruire les personnels, placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes ; à cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

Cession des droits

Le prestataire s'engage à donner l'ensemble des droits des structures carnavalesques réalisées dans le cadre de l'appel à projets à la Ville de Strasbourg.

Calendrier de l'appel à projet :

La Ville de Strasbourg a le souci d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1ère étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au **03/02/2025 à 00h00 (Heure de Paris)** par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS - Structures Carnaval 2025** » à : elaine.mangin@strasbourg.eu
- **2ème étape** : sélection des animations par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cités et sur la bonne cohérence du cortège le **lundi 17 février 2025**.
- **3ème étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni, avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture, saisie dans le logiciel Chorus Pro.

Annulation

Si l'annulation intervient jusqu'à 48h avant le début de la manifestation (soit le 21 mars à 14h), la collectivité s'engage à rembourser les frais réellement engagés par les candidats retenus, sur présentation de justificatifs.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la manifestation la totalité des sommes de la prestation sera versée au prestataire.

Toute annulation sera notifiée par écrit.

Critères d'attribution du marché

Adéquation entre la proposition et le budget	10%
Respect du thème carnavalesque et des objectifs	30%
Dimension écologique (réemploi, matériaux durables,...)	30%
Cohérence globale du projet	30%

Le dossier est à transmettre avant le 03/02/2025 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « APPEL À PROJETS – Structures Carnaval 2025 » à :

elaine.mangin@strasbourg.eu

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à :

elaine.mangin@strasbourg.eu